



C'est un pic !... C'est un CAP (2022) !... Que dis-je... C'est un abîme d'incertitudes !



Sommaire

Introduction	<i>p2</i>		
I / Points soumis à vote (le 15/06)		II / Points d'information (le 26/06)	
- Approbation des 2 derniers PV	<i>p2</i>	- Élections professionnelles	<i>p6</i>
- Modification du décret créant l'Unité Information Passagers	<i>p3</i>	- Compétence des CTDI IdF et DIPA	<i>p6</i>
- Ambition DG et la réorganisation des services centraux	<i>p3</i>	- SCN aéromaritime	<i>p7</i>
II / Points d'information (le 15/06)		III / Questions diverses (le 26/06)	
- Démarche Action Publique 2022	<i>pp 4-5</i>	- Question de SOLIDAIRES (Tain l'Ermitage)	<i>p7</i>
- - - - interruption et reprise le 26/06 - - - -		- Autres (garantie, sécurité, régimes de travail, etc)	<i>p8</i>
Conclusion	<i>p8</i>		
Annexe : déclaration préalable	<i>pp 9-10</i>		
Lexique	<i>p11</i>		

Introduction

A) Ordre du jour modifié

C'est un ordre du jour gargantuesque qui était proposé à l'occasion de ce Comité Technique de Réseau (CTR)¹ avec 8 points à l'ordre du jour, dont un crucial sur l'avenir de la Douane, par le prisme de la grande lessive de la Fonction publique qu'est Action Publique 2022.

À la demande de l'ensemble des organisations syndicales présentes, le DG a accepté de scinder ce CTR en 2 séances et d'intervertir l'ordre des points d'information prévus afin que nous puissions débattre de ce point fondamental dès le premier rendez-vous (le 15 juin).

B) Présents

a) Syndicats (les 10 sièges réservés à la représentation du personnel étant répartis égalitairement avec 2 sièges pour chaque OS) :

Ici la quasi totalité des organisations syndicales (OS) représentatives siégeaient CFDT, CGT, SOLIDAIRES et USD-FO.

L'UNSA avait annoncé qu'elle ne pouvait siéger, faute de militant disponible.

b) Présidence : ce CTR était présidé par le Directeur Général R. Gintz.

c) Autres représentants de la « haute » administration : le DG était assisté de M. Thillier (chef de service = « chef des services de la DG »), ainsi que pour :

- la sous-direction A : de M^{me} Debaux (sous-directrice), M^{me} Bureau, MM. Decanter et Cuidard (chefs des bureaux A1, A2 et A3) et M^{me} Van Daele (adjointe au chef du bureau A3),
- la sous-direction B : de M^{me} Péroz (sous-directrice) et de M. Jacques (adjoint au chef du bureau B3),
- la sous-direction C : de M^{me} Bernert (cheffe du bureau C3),
- la sous-direction D : de M. Lorenzo (sous-directeur),
- la sous-direction E : de M^{me} Guillemet (sous-directrice),
- la sous-direction F : de M. Perrin (chef du bureau F2),
- et aussi M. Leblanc (préfigurateur sous-direction « réseau »), M. Tanneau (préfigurateur SCN aéromaritime), M. De Araujo (chef de l'Inspection des Services) et M^{me} Cazenave (adjointe au chef du BIC).

C) Préalable

Chaque OS présente a lu une déclaration préalable (en annexe, pages 9-10 : celle de SOLIDAIRES Douanes).

Après lecture de ces préalables, **R. Gintz a tenu à apporter une précision concernant le service de police fiscale** qui va être créé.

Il s'agira d'un Service à Compétence Nationale (SCN) qui sera rattaché à 2 directions de Bercy : la DGFiP et la DGDDI (SNDJ).

Les agents de ce service continueront à dérouler leur carrière dans leur corps d'origine.

En somme, une copie carbone de TRACFIN.

I – Points soumis à vote

A) Approbation de Procès-Verbaux (PV)

1°) Présentation

Il s'agissait des PV des 2 derniers CTR (11 et 26 avril 2018), boycottés par toutes les OS.

Vote

- **POUR** : « haute » administration et USD-FO.
- **ABSTENTION** : CFDT.
- **NPPV** (Ne Prend pas Part au Vote) : CGT et SOLIDAIRES (notre explication : n'ayant pas assisté aux CTR en question, nous ne pouvons confirmer ou infirmer tout ou partie du contenu des PV).

¹ Le Comité Technique de Réseau (CTR, anciennement dénommé Comité Technique Paritaire Central – CTPC) est le Comité Technique pour l'ensemble de la DGDDI.



B) Modification du décret créant l'Unité Information Passagers (UIP)



1°) Présentation

La nécessité de désigner un délégué à la protection des données est imposée par un changement de réglementation au niveau communautaire. Et le gagnant est le délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers.



2°) Interventions

a) Nos questions

SOLIDAIRES en a profité pour relayer les demandes des collègues de l'UIP concernant :

- **l'organisation du travail** (changement des horaires avec le travail de week-end, puis le travail en H24 à venir mais encore impossible faute d'applicatif de type Mathieu pour le gérer)
- **et la rémunération** (nécessité de fidéliser un maximum des agents sur ce service très technique, incompréhension de notre part sur l'absence de primes de commandement).

b) Les réponses du DG

- **Pour le passage en H24**, il se fera au 1^{er} janvier 2019, la difficulté étant de trouver un régime horaire compatible avec ceux en vigueur dans chacune des directions concernées, ainsi que l'outil de gestion pour le mettre en place.

- **Pour le régime indemnitaire**, la « normalisation » se fera en plusieurs étapes et automatiquement du fait que les agents ont un régime Surv avec l'ouverture le week-end, puis les nuits. Il y aura aussi peut-être une hausse de la part ACF, ce sujet « qui progresse » (dixit l'administration), devant être revu en GT.

En revanche, nous n'avons obtenu aucune réponse pour ce qui concerne les primes de commandement.

- l'UIP est un outil qui permet de faire de belles **affaires** en Douane et ce sera plus vrai encore dans l'avenir avec la possibilité d'interroger les UIP des autres pays européens (une fois qu'ils seront créés).



3°) Le vote

POUR : « Haute » administration, CFDT, USD-FO.

ABSTENTION : SOLIDAIRES.

CONTRE : CGT.



C) Ambition DG et la réorganisation des services centraux



1°) Objet

Rare réforme créant de **l'emploi douanier** (+26), le point d'orgue de ce projet est la **création d'une sous-direction, dite « réseau »**, supplémentaire pour apporter de la transversalité et de la cohérence à l'organisation actuelle, ainsi que de nouvelles méthodes de travail. Il s'agit pour chaque sujet, de le traiter à la fois sous son aspect réglementaire et sous sa dimension « organisation ».



2°) Notre position

C'est tout ce qui a manqué dans la conduite du fiasco (pardon, de la réforme) de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE), qui a eu un impact fort et pour laquelle cela aurait été bien de voir les problèmes d'organisation engendrés avant sa mise en place.

Nous ne sommes donc pas opposés à l'idée par principe, mais nous sommes circonspects. Surtout que dans le même temps, l'Administration nous annonce de nouvelles saignées d'effectifs.

Si, par principe, on supprime des postes, sans se préoccuper de la réalisation des missions, l'utilité de cette sous-direction demeurera bien théorique.

Le souci principal avec Ambition DG, c'est l'absence de réponse faite aux collègues concernés qui sont inquiets pour leur avenir, titulaires comme contractuels, principalement au bureau B2, dont les missions ne sont pas intégralement reprises par la nouvelle sous-direction.

Pour l'ensemble des douaniers, le grand jeu sera d'arriver à retrouver tous ses anciens interlocuteurs privi-légiés, l'ensemble des sous-directions et bureaux allant être renommés, voire déménagés d'une sous-direction vers une autre ou vers un SCN.



3°) Le vote

POUR : « Haute » administration.

ABSTENTION : toutes les OS.



II – Points d'information/sans vote



A) Démarche Action Publique 2022



1°) Présentation

Autant nous pouvons louer l'effort méritoire de notre à DG à communiquer sur ce sujet, autant les réponses apportées n'ont pas vraiment éclairci notre vue sur l'avenir de la Douane.

Prenons acte de la **bonne volonté du DG** : il a répondu de façon favorable aux demandes des organisations syndicales d'aborder ce point, alors même que le Premier ministre n'a pas encore présenté officiellement les lignes de ce plan.

La seule chose qui semblerait acquise : la Douane garderait ses 3 composantes : Surveillance, action économique et action fiscale, au sein du ministère du budget. **Pour le reste**, c'est beaucoup plus flou...



2°) Schéma-cible DGDDI

Effectifs

La Douane va bénéficier d'effectifs en plus pour le Brexit, mais elle devra quand même participer à l'effort national de suppression des 50 000 postes dans la Fonction Publique d'Etat² (grâce, entre autres, aux mesures du PSD encore en cours d'élaboration...), dont vraisemblablement 20 000 pour la seule sphère de Bercy.

Bureaux Douane

Pour les bureaux de douane, R. Gintz a de grands projets pour gommer la grande diversité d'organisations existante (résultats des nombreuses réformes subies depuis 10 ans...). Ici en imposant un « modèle-type » en fonction des missions exercées dans chacun d'entre eux, normalisant ainsi les bureaux principaux et de présentation. On ne voit pas trop où le DG voulait en venir.



3°) La suppression des « petites » taxes (début)

a) Débat en séance

Présentation : Il s'agit d'une commande politique, toutes les taxes dont le produit est inférieur à 150 millions d'euros annuels doivent être examinées, sous le prétexte de « simplification ».

Intervention

SOLIDAIRES a rappelé que bien souvent c'est le législateur qui s'évertue à complexifier les réglementations existantes, comme cela a été le cas avec la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) et la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE).

Mesures dérogatoires, exonérations, régimes privilégiés... Tous ces volets qui compliquent le traitement fiscal, sa lisibilité et donc son acceptation résultent de décisions politiques prises pour satisfaire des intérêts particuliers. Et si c'était cela qu'il fallait simplifier ?

Précisions

Ensuite, le DG a indiqué que le maintien ou la suppression d'une taxe à faible rendement serait examiné en tenant compte de 3 critères :

- 1) le sens économique de la mesure fiscale : a-t-elle d'autres objectifs que de simples objectifs de rendement budgétaire ? Par exemple, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) biocarburants est incitative et sert à « verdir » les produits énergétiques. Ou encore, la Garantie poursuit un objectif de qualité et de sincérité. Ceci pourrait éventuellement justifier leur maintien.
- 2) l'impôt présente-t-il une caractéristique « douanière », à savoir un lien avec un produit physique en mouvement ? De ce point de vue, les droits de port ne rentreraient pas dans le champ des taxes à conserver.
- 3) l'impôt a-t-il fait l'objet d'une organisation spécifique de travail ? De ce point de vue, la spécialisation de bureaux sur le Droit Annuel de Francisation et de Navigation (DAFN) pourrait jouer en faveur du maintien de la taxe...

Conclusion

Une liste a été établie post CTR et adressée aux OS (*cf page suivante*). En séance, le DG a déjà cité en vrac : la taxe sur les farines, la taxe sur les céréales, les hypothèques maritimes, la chaptalisation, la taxe sur les eaux minérales, les taxes sur les boissons non alcoolisées, la Taxe Intérieure de Consommation sur le Charbon (TICC, mais qui pourrait sauver sa peau du fait qu'elle est la transposition d'une obligation européenne). Sur ce dossier, on sent que la DG ne va pas avoir beaucoup de marges de manœuvre et va être contrainte de présenter au ministère des suppressions de taxes pour nourrir la propagande politique.

² Dans le détail, 60 000 postes seront détruits en parallèle des 10 000 créations de postes de policiers et gendarmes.



3°) La suppression des « petites » taxes (fin)

b) Tableau des taxes d'un rendement inférieur à 150 millions d'euros

Voici le contenu de la fiche adressée par le DG aux OS, via courrier, le 25/06/2018

Fiscalité douanière		Recettes (M€)	Effectifs (ETP)	Coût collecte
Dédouanement et recettes assimilées	Redevances vétérinaires, phytosanitaires, etc	5	ND	ε*
	Taxes affectées aux centres techniques industriels	16	ND	ε*
	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression	4,82	ND	ε*
	Sous-total	25	ND	ND
Fiscalité énergétique	Taxe Intérieure de Consommation sur les houilles, lignites et cokes (TICHLIC)	15	12	11,29%
	Rémunération pour le compte du Comité Prof ^{si} des Stocks Stratégiques (CPSS)	8	ND	ND
	Sous-total	22	ND	ND
Alcools et boissons	Boissons édulcorées	55	ND**	ND**
	Droit spécifique (boissons non alcoolisés)	82		
	Surtaxe sur les eaux minérales	24		
	Taxe sur les boissons énergisantes	0,4		
	Droit de circulation vins, cidres, poirés, hydromels	121		
	Droit de consommation sur les produits intermédiaires	70		
	Taxe sur les prémix	1		
	Droits assimilés au d' d'octroi de mer sur les rhums et spiritueux à base d'alcool de cru	4		
	Taxe sur le sucre (chaptalisation)	2		
Sous-total	359			
Produits agricoles	Taxe sur les farines	64	24	2,78%
	Taxe sur les céréales	15		
	Autres taxes	4		
	Sous-total	83		
Autres contributions indirectes	Garantie des matières d'or et d'argent	1	47	89,2%
	Taxe forfaitaire sur métaux précieux	11		
	Taxe sur les jeux et spectacles	2		
	Sous-total	9		
Droit annuel de francisation des navires (DAFN)		44	85	19,62%
Divers	Taxe sur les passagers embarqués (DOM)	12	ND	ND
	Espaces naturels (maritimes) protégés	3	ND	ND
	Assurance frontière automobile	0	ND	ND
	Sous-total	15	ND	ND
Pour mémoire, Taxe Sur les Véhicules Routiers (TSVR). Pas concernée par CAP2022 car il y a deux logiques : communautaire et mathématique (le montant recouvré > 150 M€).		172	166	10,39%

Nota (d'après la DG) : ce tableau ne fait pas apparaître la TGAP, dont plusieurs « composantes » ont un rendement unitaire inférieur à 150 M€. Il ne fait pas non plus apparaître les droits de ports qui ne constituent pas des impositions de toute nature.

* coût négligeable, adossé au système de dédouanement

** l'ensemble des droits sur les alcools (4,5 Mds €) et la gestion de la filière mobilisent 384 Equivalents Temps Plein (ETP), pour un coût de collecte de 0,89%.



4°) Le recouvrement

La plus grosse inquiétude concerne le **recouvrement**. La réforme des Recettes Interrégionales (RI) n'est toujours pas terminée que déjà circulent de grandes idées. De la *fusion* totale à la *mutualisation* des moyens, en passant par le *transfert du seul recouvrement forcé* à la DGFiP, c'est un véritable flou pas du tout artistique mais particulièrement anxiogène qui prévaut. La seule chose de sûre c'est que le recouvrement doit être « unifié ». Parce que si on parle de recouvrement seul, ce sont les RI dans leur totalité qui sont amenées à disparaître du paysage douanier.

Si c'est « seulement » le **recouvrement forcé** qui est concerné, c'est tout de même **40 % de l'activité comptable qui passerait à la DGFiP** (15 % d'après le DG, mais on ne sait pas du tout d'où sort ce chiffre complètement irréaliste). La « haute » administration ne semble pas avoir d'idée précise de ce qu'il convient d'entendre par « recouvrement » et ce n'est pas du tout rassurant.

Sur ce point, R. Gintz s'est voulu rassurant en parlant *unification du recouvrement*, en affirmant que *ça ne se fera pas en une seule étape*, que le ministre n'a parlé que de *rapprochement...*

Il n'empêche que les incertitudes sur l'avenir de services comptables en douane n'ont jamais été aussi fortes !



B) Élections professionnelles



1°) Participation

Test : en retrait

Des élections test se sont déroulées dans les DI Bretagne – Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine.

La participation à ce vote électronique (69%) a été inférieure de 15 points à celle des dernières élections (85%), où le vote papier était de rigueur (« à l'urne » dans les sièges des directions, et « groupé » ailleurs). La DG concède que « l'objectif n'était pas de tester la mobilisation », mais le bon fonctionnement de l'outil informatique.

Pistes d'amélioration

Préoccupée néanmoins du taux, la DG prévoit d'abord 2 pistes d'amélioration globale de la participation : la communication et la mobilisation de l'encadrement intermédiaire.

Puis, la participation étant inférieure en SU qu'en CO (elle-même moindre qu'en AG), il est prévu de coter dans le logiciel Mathieu l'opération de vote. Via une prise de service avancée de 30 minutes (soit 6h30 pour ceux débutant à 7h ; 5h30 pour ceux débutant à 6h) !

Réactions syndicales pour la SU

La CGT a pointé le dépassement de la limite quotidienne de travail dans les services SU en horaires longs.

SOLIDAIRES a relevé que le délai octroyé est très court (30 min). Le votant n'a techniquement pas le « droit à l'erreur » ou à la panne informatique. Sans compter que cela sous-tend qu'il ait déjà fait son choix, une demi-heure ne permettant pas le vote ET la lecture préalable de toutes les professions de foi électorales. Puis, nous avons affirmé que cette cotation avant le service « normal » était non une *autorisation d'absence* mais une *obligation de présence*, sur des horaires contraints ! Nous avons proposé à la place la reprise du dispositif en vigueur pour la formation en ligne (e-formation), à savoir une plage dédiée durant le service.



2°) Situations administratives particulières

Présentation

Les modalités de vote ne sont pas encore définies pour un certain nombre de collègues en situation administrative particulière : agents mis à disposition ou détachés dans les organismes sociaux (mutuelle, etc), permanents syndicaux à temps complet.

Proposition

La CGT a demandé à ce que les personnels concernés puissent choisir de voter soit dans leur direction d'origine, soit dans leur nouvelle direction de rattachement (l'Île-de-France dans nombre de cas). Précisant que parfois les agents concernés ne savaient pas quels étaient leur direction interlocutrice au niveau gestion.

Bien que non-concerné³, SOLIDAIRES a appuyé la demande, en précisant qu'il devait y avoir « *harmonie administrative* » : la direction choisie pour le vote doit être la même que celle en charge de la gestion des personnels.

Conclusion

À l'image des modalités de vote pour la SU (cf ci-dessus), les différentes situations seront arbitrées dans l'instruction d'A1, à venir dans les prochains jours.



C) Compétence des CT des DI d'IdF et de Paris-Aéroports

1°) Présentation

Pour rappel, depuis le 01/03/2018, la Direction Régionale (DR) Orly a quitté la Direction Interrégionale Île-de-France (DI IdF) pour rejoindre Roissy et constituer la nouvelle DI Paris-Aéroports (DIPA). Mais il y eut un oubli : la redéfinition du périmètre des CT ! Or **lors de toute modification du périmètre de directions**, plusieurs options s'offrent à l'Administration en matière de Comité Technique local (CTL) de rattachement :

- **a) De nouvelles élections professionnelles**, si le transfert touche plus de 20% des agents de la circonscription. *C'est ce qu'il advint en 2017 dans les DI Bretagne – Pays-de-la-Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, suite au transfert des DR Poitiers et Toulouse résultant de la Réforme Territoriale.*
- **b) Une réunion des 2 CTL** (l'ancien & le nouveau) en formation conjointe.
- **c) Le maintien du CTL initial de rattachement**, par arrêté du ministre⁴. C'est l'option retenue : la DR Orly dépend du CT IdF jusqu'aux élections de 2018. Orly dépendra du CT DIPA à l'issue de celles-ci.

2°) Précisions

Il a été répondu aux questions de SOLIDAIRES :

- **CAPL** : les agents de la DR Orly resteront gérés par la DI Paris-Aéroports.

- **Budget** : la gestion du PAE (Plafond Autorisé d'Emplois) se fait à DIPA.

Les crédits de fonctionnement vont être bientôt basculés à DIPA.

- **CT** : pour préparer la jonction, des agents d'Orly pourront siéger en 2018 en tant qu'*experts* au CT DIPA.

³ À l'image des députés, représentants de la Nation, mais issus d'une circonscription, nous considérons que nos permanents syndicaux nationaux relèvent au niveau gestion de leur direction d'origine.

⁴ Cf Article 11 du décret 2011-184 du 15 février 2011



D) Service à Compétence Nationale (SCN) aéromaritime

1°) Présentation

Un Groupe de Travail s'étant tenu le 21 juin⁵, les échanges furent relativement courts en cette reconvoation du CTR du 26 juin.

M. Thillier a surtout tenu à exposer 2 points :

- Le projet d'arrêté de constitution du SCN sera vu à la rentrée. À cette occasion, sa dénomination sera revue afin de « parler davantage » aux agents.
- 50% des agents affectés au futur siège du SCN au Havre seront « des spécialistes, donc des contractuels » ! Mais que l'on se rassure, aucun service ne sera réservé aux contractuels puisqu' « ils seront un peu partout, il n'y aura pas de bloc de contractuels » !

2°) Précisions sur le périmètre

Mayotte : SOLIDAIRES a demandé s'il était prévu que la Brigade de Surveillance Nautique (BSN) de Dzaoudzi, actuellement gérée par la DR Mayotte, soit gérée par le SCN.

M. Thillier nous a répondu « *non par commodité, elle restera gérée par la DR Mayotte* ». M. Tanneau a ajouté « *ils seront mis dans la boucle [d'information] du SCN au niveau de la sécurité maritime, tout comme la BSM [Brigade de Surveillance du Ministère]* »

Brigade de Surveillance du Ministère : M. Decanter a précisé que la BSM serait désormais gérée non plus par la Direction Générale mais par la DI IdF. Plus particulièrement, elle serait rattachée à la Division des Services Opérationnels (DSO).

III – Questions diverses



A) Bureau de Tain-l'Hermitage



1°) La question de SOLIDAIRES

SOLIDAIRES Douanes interroge la pertinence de la décision de fermeture de l'antenne viticulture de Tain-l'Hermitage.

La principale raison avancée par l'Administration pour justifier cette fermeture est que les agents de ce service ont « *trop de travail* » ! En effet, ce service dispose d'un niveau soutenu d'activité, auquel l'administration répond par la décision de ... supprimer 2 postes. Face à cette situation de surcroît de travail, constat que le syndicat partage avec l'administration, nous proposons, bien au contraire, d'affecter de nouveaux agents à ce service. Cette décision de fermeture, non justifiée par une baisse d'activité, symbolise le choix idéologique de fermetures de sites mis en œuvre par l'administration.

Le seul élément qui nous est communiqué pour poursuivre ce choix incompréhensible est d'entériner au niveau local une proposition de suppression déjà présentée en CTR. L'Administration a décidé d'accélérer la fermeture de ce service, prévue initialement pour la fin 2018.

SOLIDAIRES Douanes dénonce le traitement social infligé aux agentes de ce service, qui ont toutes déjà été restructurées, et en particulier les pressions subies de la part de la hiérarchie locale, afin de les inciter à demander une mutation avant même le déclenchement du processus de fermeture.

Cette situation a nécessité une intervention de SOLIDAIRES Douanes en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) afin d'obtenir une intervention d'un psychologue auprès des agentes concernées.

SOLIDAIRES Douanes interroge donc le directeur général sur la méthode et le sens même de la fermeture de l'antenne viticulture de Tain-l'Hermitage. Alors même que l'Administration ne cesse d'indiquer que sa priorité est le *service rendu aux opérateurs* et que, dans ce cas précis, ces derniers se mobilisent contre cette décision (saisine de leurs fédérations, de leurs élus, lancement d'une pétition), pourquoi fermer ce service ?



2°) La réponse du DG

Assez paradoxalement et à l'inverse des collègues sur le terrain, **le DG ne s'inscrit pas dans une démarche d'accompagnement des opérateurs** : « *Les opérateurs contestent [le logiciel de comptabilité] CIEL. Nous avons un calendrier à tenir [...] La dématérialisation va nous permettre d'investir davantage dans le contrôle* ». Est-ce à croire que l'accompagnement ne concerne que les très gros opérateurs ?

⁵ Pour plus de détails, notre compte-rendu disponible ici : <http://www.solidaires-douanes.org/GT-SCN-aeromaritime>

■ ■ ■ B) Autres



1°) La garantie

La CGT a posé une question sur la pertinence du maintien des services de la garantie, s'appuyant sur une récente publication dans la presse spécialisée.

La contestation de cette publication n'est pas venue de la « haute » administration, mais curieusement des rangs de la CFDT.

Il n'empêche, si elle n'a pas de vocation fiscale, la garantie est demandée parmi la profession bijoutière pour sa vocation régulatrice. En effet, face à la libéralisation grandissante du secteur, elle représente en effet une sécurité en matière d'ouvrages en métaux précieux, aussi bien pour le consommateur que pour les producteurs loyaux.



2°) La sécurité dans les contrôles

a) Agression en OPCO

Deux collègues en poste au bureau de Gennevilliers ont été agressés il y a quelques jours.

Il se sont en effet rien de moins que fait déposséder de cigarettes saisies...

La « haute » administration, apprenant cette agression, a fait part en séance de sa sollicitude.

b) Exposition aux gaz toxiques dans les conteneurs

La CGT a fait part de la non mise en place, par la DR du Havre, de *fiches d'exposition* pour les agents en charge du contrôle de conteneurs. Ce, alors que le risque est reconnu et matérialisé dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le Programme Annuel de Prévention (DUERP-PAP).

Le DG indiquant que ce problème doit d'abord être expertisé par ses services, SOLIDAIRES est intervenu en soutien au travail de qualité réalisé en la matière depuis plusieurs années par la CGT, de concert avec la médecine de prévention locale et la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail). En sus de la prévention, il importe que les collègues exposés puissent faire valoir leurs droits à la réparation.



3°) Régimes de travail

a) Horaires à Orly

La DR Orly a annoncé oralement il y a plusieurs mois avoir une réflexion sur les horaires à Orly, proposant des vacations en 6-18h plutôt qu'en 7-19h afin de couvrir un vol en provenance de La Réunion.

SOLIDAIRES est revenu sur le caractère néfaste pour les personnels d'une avancée de la prise de service, l'aéroport n'étant pas desservi par les transports en commun avant 6h. D'ailleurs pousser les agents à un mode de transport individuel n'est pas écologique, s'opposant à l'engagement gouvernemental du respect de l'Accord de Paris sur le climat ! SOLIDAIRES a précisé être localement force de proposition sur le plan « métier », afin de couvrir ledit vol « porteur », car des alternatives existent !

b) Télétravail

La représentation du personnel est revenue sur les nombreux refus de demandes de télétravail 2 voire 1 seul jour par semaine, refus inédits par rapport à d'autres administrations.

La cheffe du bureau A1 a répondu « nous on est pas fermé, mais on n'a pas engagé cette réflexion. On veut que la réflexion soit ministérielle ». Pas de refus de principe donc, mais un « renvoi de patate chaude ».



4°) Restructurations

a) Brigade d'Évreux

La CGT a dénoncé la non mise en application de décision de justice. En effet, alors que la fermeture de la Brigade d'Évreux a été annulée au Tribunal Administratif, la DG laisse l'unité avec un effectif non viable de 3 agents.

b) Prime aux services centralisateurs ?

Le SNCD-FO est intervenu sur le régime indemnitaire (primes) pour les services centralisateurs issus du PSD.

Le DG a répondu « Je suis très mauvais en pronostics ».

Les signataires de l'Accord d'Accompagnement du PSD (CFDT, SNCD-FO, UNSA) apprécieront...

En conclusion

Une discussion sur 2 jours au vu de la densité de l'ordre du jour. Sur les points dits des « petites » taxes et du « recouvrement », la « haute » administration a laissé une immense impression de flottement, pas des plus rassurantes. Ailleurs des éléments sont apportés, mais les avancées ne sont guère au rendez-vous...

Annexe : notre déclaration préalable (début)



Comité Technique de Réseau
du vendredi 15/06/2018
et du mardi 26/06/2018



Organisation

préalable

Monsieur le Président,

Évidemment, prononcer une allocution 10 jours après le discours que vous avez prononcé devant l'assemblée des administrateurs⁶, c'est comme essayer de reproduire la Chapelle Sixtine au fond d'une grange avec des crayons de couleur et une bible illustrée sur les genoux ou prétendre pouvoir rejouer *Sergent's Peppers Lonely Hearts Club Band* en intégralité avec son groupe de lycée la quarantaine passée le jour de la Fête de la Musique.

D'autant plus que nous ne disposons pas aujourd'hui de la chance de disposer d'un auditoire de la qualité de celui qui vous a sûrement écouté des étoiles dans les yeux et les oreilles, que l'on imagine pouffant d'admiration et applaudissant à tout rompre devant vos clins d'œil étymologiques – surtout ceux qui n'ont pas compris – vos blagues hyper drôles sur le sexe et les adolescents ou la mort de Kennedy, et vos références culturelles s'abattant sur eux comme une pluie de sauterelles en Haute-Égypte.

D'avance, nous nous excusons devant les quelques survivants de ce moment qui n'arrive qu'une fois dans une vie (et ils pourront dire : j'y étais ! Comme ceux qui regardaient la télé le 26 juin 1963 le jour où Kennedy était à Berlin, et pourront dire : « *Ich bin ein administrateur des douanes* ») et qui sont de punition de CTR ce vendredi.

Car oui, bon, le CTR, c'est en général pas le lieu des envolées lyriques, des coups de coude et des sourires satisfaits. C'est ce moment désagréable, poussif, où les représentants du personnel interpellent leurs dirigeants sur les mauvaises nouvelles, les suppressions d'emploi, les abandons de mission, les restructurations qui traînent ou ne disent pas leur nom. Rassurez-vous, ce moment n'est pas agréable pour nous non plus, et on aimerait nous aussi, ne pas toujours endosser le rôle pénible de ceux pour qui le « *changement* », c'est la peur de l'échec et de l'appréhension, pour vous citer.

Parce que nous vous garantissons, que le changement, nous aussi, on le désire ! Nous aussi, on voudrait avoir le cœur léger, relire le dictionnaire des citations en venant au boulot et impressionner tous ses collègues ! Sauf que comme le mot « *réforme* », vos responsables politiques lui ont donné une définition qui pourrait s'énoncer ainsi : « *mesure visant à détruire les droits sociaux des salariés dans le but d'augmenter les profits de quelques uns. On s'amusera à caricaturer toute attitude rétive à un conservatisme culturel* ».

Vous avez cité Kennedy et Simone Veil, icônes consensuelles, mais il eût été plus juste de citer Milton Friedman, Margaret Thatcher, Anthony Giddens⁷ qui, eux aussi, comme le gouvernement d'aujourd'hui, ont fantasmé et mis en œuvre une contre-révolution sociale, un monde dans lequel l'Histoire se finit sur, pour paraphraser Warren Buffet, la guerre remportée définitivement par sa classe sociale⁸.

Mais, comme vous le dites, à propos des citoyens britanniques, nous ne sommes pas ici pour commenter le choix démocratique exprimé par les citoyens français en 2017.

Mais **pour parler de Douane**. De *nouvelle frontière*, de GAFAs⁹, de cette Douane du monde d'aujourd'hui et de demain. Peut être pourrait-on parler cet ancien monde qui persiste, à l'heure où s'ouvre la Coupe du Monde de foot. À l'heure où un récent rapport¹⁰ pointe le doigt sur le fait que la part des salaires versés aux salariés de Nike et Adidas, loin là-bas, au Vietnam et en Indonésie, a encore baissé. Que sur un maillot de foot vendu 90 €, 90 centimes environ sont perçus par celui qui le fabrique. Que ces mêmes maillots vont se déverser dans notre pays à l'industrie textile ravagée, sans qu'aucune mesure douanière ne vienne le corriger.

6 Voir notre communiqué ici : www.solidaires-douanes.org/Message-DG

7 Sociologue britannique inspirateur de M. Anthony Blair lors du tournant néolibéral (« blairiste ») du parti Labour .

8 En français « *Il y a une lutte des classes, évidemment, mais c'est ma classe, la classe des riches qui mène la lutte. Et nous sommes en train de gagner* » (« *There's class warfare, all right, but it's my class, the rich class, that's making war, and we're winning* »). Propos tenus lors d'une interview sur la chaîne Cable News Network (CNN) le 25 mai 2005 : <http://edition.cnn.com/2005/US/05/10/buffett/index.html>

9 Acronyme renvoyant aux 4 firmes états-uniennes « géantes du web » : Google, Apple, Facebook, Amazon.

10 https://ethique-sur-etiquette.org/IMG/pdf/rapport_ese_mondial_2018_v4_bd.pdf

Annexe : notre déclaration préalable (suite et fin)



Comité Technique de Réseau

du vendredi 15/06/2018

et du mardi 26/06/2018



Organisation

préalable

La réalité de la Douane, d'aujourd'hui, c'est celle-là. Sans doute moins marrant que de parler de *blockchain*¹¹. Comme tous bons syndicalistes caricaturaux qui se respectent, on est pas trop branchés *start-up nation* et on ne sait pas ce que c'est, on a pas le temps de regarder sur *Google*, on compte sur Anne-Florence Canton¹² pour nous l'expliquer.

Réalité de la Douane qui s'accompagne bien de votre objectif de « fluidité des échanges », qu'on peut traduire par *dérégulation* et *dumping*. De tout ça, et des conséquences en termes de contrôle douanier que vous déclinez, on aurait aimé parler. Comme des conséquences sociales que cela entraîne sur l'organisation des services et de ceux qui les font vivre, les douaniers.

La seule raison pour laquelle SOLIDAIRES Douanes siège aujourd'hui, c'est que vous avez consenti à inscrire un point d'ordre du jour sur Action Publique 2022, le nouveau nom de la machine à briser, pardon à « moderniser », la Fonction publique, après la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et autre Modernisation de l'Action Publique (MAP). Nous aimerions que vous nous décliniez comment vont s'effectuer dans notre administration les plans de départs volontaires et la contractualisation des missions.

Parce que finalement, vous nous l'avez déjà confirmé, après quelques années de parenthèse dues aux circonstances très particulières des attentats de Paris et du Brexit, la machine à détruire de l'emploi douanier, pardon à le « moderniser », va reprendre du service. Et on craint que l'accord d'accompagnement du Plan Stratégique Douanier (PSD) ne se cogne une fois de plus à ses limites, quand il s'agira de conduire les collègues vers une Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui va perdre 5 000 emplois par an ! Alors, des départs volontaires ?

Et il va vous falloir lever des interrogations sur le recouvrement, et ce alors même que la réforme des recettes interrégionales (RI) n'est même pas achevée ! Et vous vous étonnez que les collègues n'aient pas foi dans le changement en Douane, a contrario de Marguerite et Julie¹³ ? Alors même que l'effort de suppression des Recettes Régionales (RR), de changement d'emploi et de lieu de vie pour certains collègues n'est pas encore achevé, une nouvelle mesure de concentration est déjà en train de s'annoncer ! Le douanier, chair à « modernisation » publique ?

Enfin, reste la redéfinition du périmètre des missions publiques. De grâce, ne nous gonflez plus de gluten avec cette taxe sur les farines, dont chacun sait à force de rapports de la Cour des comptes et des éditos subtils du Figaro qui les suivent qu'elle est condamnée. Parlez nous bien plutôt du Droit Annuel de Francisation des Navires (DAFN) par exemple. Des implantations qui y sont dédiées et des collègues qu'on y a fait venir, afin qu'ils se spécialisent sur une mission, présentée comme pérenne par vos administrateurs chargés du sale boulot en région.

Et surtout, parlez nous de ce fameux cœur de mission sur lequel la Douane est sommée, disque rayé, de se « recentrer ». La viticulture, c'est du cœur de métier douanier ? La fiscalité indirecte, c'est du cœur de métier douanier, si oui, laquelle exactement ? Donnez nous une définition précise de ces missions et de la carte des services qui va avec.

Si vous ne voulez pas que « changement » soit définitivement compris comme « coups de massue s'abattant régulièrement sur la tête des douaniers sans que ce mouvement ne semble jamais devoir connaître de fin ».

Montreuil, le 15 juin 2018
La délégation SOLIDAIRES Douanes

11 En français *chaîne de blocs*. Technologie de stockage et de transmission d'information décentralisée évoquée par le DG dans son discours du 05 juin aux administrateurs.

12 Sous directrice C, en charge des systèmes d'information et de télécommunication.

13 Du prénom de 2 agentes dont la vie fictive est mise en avant dans l'intranet ministériel. Pour plus de détails, l'expression du syndicat SOLIDAIRES Finances Publiques : <https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/nos-engagements/egalite-femme-homme/1538-il-etait-une-fois-marguerite-et-julie.html>



Lexique

Sigle	Signification
ACF	Allocation Complémentaire de Fonctions
AG/CO	branche Administration Générale / Opérations Commerciales
BIC	Bureau Information et Communication
CAP 2022	Comité Action Publique 2022. Comité de 31 membres en charge de la démarche Action Publique 2022.
CAPL	Commission Administrative Paritaire Locale
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CT	Comité Technique. Instance de représentation du personnel consultée pour : <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation des services et la gestion prévisionnelle des effectifs. - Les règles statutaires et d'échelonnement indiciaire, les orientations indemnitaires. - Les évolutions technologiques, de méthodes de travail et leur incidence sur les agents. - La formation, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.
CTL	Comité Technique Local. Désigné en directions locales sous le signe CTSD (Comité Technique des Services Déconcentrés).
CTR	Comité Technique de Réseau (= Comité Technique pour l'ensemble de la DGDDI)
DG	Direction Générale / Directeur général
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DI	Direction Interrégionale
DIPA	Direction Interrégionale de Paris-Aéroports. Direction en charge des aéroports de Roissy, du Bourget et nouvellement d'Orly (précédemment rattaché à la DI Île-de-France).
DOM	Département d'Outre-Mer
DR	Direction Régionale
ETP	Emploi équivalent Temps Plein. 5 agents à temps partiel à 80% font 4 ETP.
GT	Groupe de Travail
ND	Non Disponible
OS	Organisations Syndicales
PSD	Plan Stratégique Douanier (= plan de restructuration pour la DGDDI). Dont l'Accord d'Accompagnement a été signé par la CFDT, l'UNSA et l'USD-FO.
RI / RR	Recette Interrégionale / Recette Régionale
SCN	Service à Compétence Nationale
SNDJ	Service National de la Douane Judiciaire
SU, SURV	Branche Surveillance
UIP	Unité Information Passagers
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO]).
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TRACFIN	Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS clandestins.

 **Pour SOLIDAIRES siégeaient : Morvan Burel et Agnès Arnaud-Grout (titulaires), ainsi que Claire Courtade, Fabien Milin et Christophe Chevalier (experts). Pour plus de précisions, les contacter.**

**C'est un pic, c'est un CAP (2022), Que dis-je...
c'est un abîme d'incertitudes**



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org